



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de législation SLeg
Amt für Gesetzgebung GeGA

Grand-Rue 26, Case postale, 1701 Fribourg
T +41 26 305 14 45, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/sleg

—
Courriel: servicedelegislation@fr.ch

Fribourg, le 30 avril 2013

Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF)

Présentation et aide

Sommaire

- > Disclaimer – Validité juridique
- > Définition et caractéristiques de la BDLF
- > Recherches usuelles
- > Fonctions avancées
- > Limitations connues (« known issues »)

1. Disclaimer – Validité juridique

La BDLF n'a pas force obligatoire (art. 8 al. 3 et 21 LPAL, RSF 124.1).
L'Etat de Fribourg n'assume **aucune responsabilité** quant à l'exactitude ou à la fiabilité de la reproduction provenant des documents législatifs sous forme électronique. Ceux-ci ne sont pas protégés par une signature électronique.

2. Définition et caractéristiques de la BDLF

2.1. Définition de la BDLF

La BDLF est

- > une banque de données électronique
- > bilingue
- > qui permet de consulter la législation fribourgeoise
- > sous la forme d'actes *consolidés**
- > dans leur teneur à une date déterminée (par défaut, à la *date déterminante***).

* La consolidation consiste à insérer dans un texte de base entier les modifications qu'il subit à une date donnée de manière à disposer d'un document dans lequel tous les articles figurent avec leur texte valable à cette date.

Prenons par ex. une loi dont la version initiale (texte de base) compte 34 articles. Pour modifier uniquement l'article 4 de cette loi, le Grand Conseil va adopter une loi modificatrice comportant deux articles : la modification proprement dite et les règles sur son entrée en vigueur. La consolidation consistera à remplacer le texte initial de l'article 4 par celui du nouvel article 4 pour obtenir la nouvelle version consolidée de l'acte comportant les 34 articles en vigueur après cette modification.

** La date déterminante est la date la plus récente à laquelle *l'ensemble des textes* de la BDLF a été mis à jour. Cette date est rappelée au bas de la page de recherche.

2.2. Caractéristiques

- > Bilingue : français et allemand
- > Formats des fichiers téléchargeables : Microsoft Word et Adobe PDF
- > Classement systématique des textes consolidés : comme dans le RSF
- > Historique des versions *depuis le 1^{er} juillet 1996****
- > Liens vers les données chronologiques liées à chaque version (ROF) et réciproquement
- > Possibilité de créer des liens (raccourcis) pointant toujours vers la version la plus actuelle correspondant au numéro systématique choisi [liens pérennes] ou vers une version historiquement déterminée [liens fixes].

*** Seul l'historique d'un acte en vigueur le 1^{er} mars 2011 ou ultérieurement figure sur Internet. Les autres versions historiques doivent être demandées par courriel au Service de législation.

2.3. Ce que vous ne trouvez pas dans la BDLF

- > Projets de lois ou décrets et messages y relatifs
- > Travaux du Grand Conseil (propositions des commissions parlementaires, amendements et débats)
- > Informations complémentaires relatives au ROF (référendums et promulgations)

Pour accéder aux informations ci-dessus, vous devez utiliser l'onglet de navigation « Liens » à gauche.

3. Recherches usuelles

Cette section vous montre comment trouver un acte en vigueur à partir

- > de son numéro **systématique** ou du plan systématique
- > de son **abréviation officielle**
- > d'un **mot** ou d'une expression figurant dans son **titre**
- > d'un **mot** ou d'une expression figurant dans le **texte**

et sauvegarder les résultats d'une recherche

3.1. Avec le numéro ou le plan systématique, ou l'abréviation officielle

Tapez le **numéro systématique** ou l'**abréviation officielle** [1]
ou : Dépliez le plan systématique de la partie concernée [2] et [3]

Pour étendre la recherche aux actes abrogés, cochez en outre la case [4]

Pour restreindre la recherche à certaines catégories d'actes, décochez une ou des cases sous [5]

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de législation SLeg

[1] ————— No syst. / abréviation Chercher >>

Contact | Carte du site

Données systématiques (BDLF) [3] —————

Vous êtes ici: Accueil SLeg > Données systématiques (BDLF)

Systématique [2]

[Déplier] | [Replier]

- + 1 - ÉTAT - PEUPLE - AUTORITÉS
- 2 - DROIT PRIVÉ - PROCÉDURE CIVILE - EXÉCUTION FORCÉE
 - + 21 - DROIT CIVIL
 - + 22 - DROIT DES OBLIGATIONS
 - + 26 - NOTARIAT - LÉGALISATIONS
 - + 28 - POURSUITE POUR DETTES ET FAILLITE
- + 3 - DROIT PÉNAL - PROCÉDURE PÉNALE - EXÉCUTION
- + 4 - FORMATION - CULTURE - SPORT
- + 5 - DÉFENSE NATIONALE - POLICE
- + 6 - FINANCES
- + 7 - AMÉNAGEMENT - ÉNERGIE - TRANSPORTS
- + 8 - ENVIRONNEMENT - SANTÉ - AFFAIRES SOCIALES
- + 9 - ÉCONOMIE

Actes législatifs abrogés [4]

Afficher également les actes législatifs abrogés [4]

Recherche par catégorie [5]

[Sélectionner tout] | [Supprimer sélection]

- Lois
- Ordonnances
- Règlements
- Arrêtés
- Tarifs
- Décrets
- Constitution
- Conventions intercantonales
- Traités internationaux
- Autres

3.2. Avec un mot ou une expression figurant dans le titre

- > Utilisez l'onglet de « recherche en plein texte »,
- > tapez le mot ou l'expression à chercher,
- > puis *cochez la case* [1] ;
- > vérifiez ou modifiez les autres réglages de cette page à votre convenance.

Vous êtes ici: Accueil SLeg > Données systématiques (BDLF) > Recherche plein texte

The screenshot shows a search interface with a green header bar. The search input field is labeled 'mot(s) cherché(s)'. Below the input field are several checkboxes:

- Recherche par domaine
- Recherche par catégorie
- Recherche par langue
- Restreindre par date les versions parcourues
- Restreindre par date les versions parcourues

A red bracket labeled '[1]' is positioned above the first checkbox. A red arrow points from the text 'Rechercher dans les titres' to the same checkbox. A red box highlights the search input field 'mot(s) cherché(s)'. A red button labeled 'rechercher' is at the bottom.

3.3. Avec un mot ou une expression « en plein texte »

- > Utilisez l'onglet de « recherche en plein texte »
- > tapez le mot ou l'expression à chercher ;
- > vérifiez que la case de recherche dans les titres est désactivée [1] ;
- > vérifiez ou modifiez les autres réglages de cette page à votre convenance.

Taper l'**expression dans la langue choisie** pour la recherche [tout en bas de l'écran]. Les termes ne sont pas traduits, il n'y a pas de thésaurus.

Par **défaut**, le moteur cherche :

- > **tous les mots saisis**, mais quel que soit leur ordre dans le document (comme avec un opérateur AND ou ET)
- > tous les **mots comportant les caractères saisis** (comme avec un opérateur *)
Par ex. saisir arme donnera des résultats comme arme, armes, armement, alarme

Pour chercher une **expression précise** ou une forme déterminée d'un mot, il faut entourer la saisie de **guillemets**.

- > Le moteur ne fait pas de différence entre *majuscules et minuscules*, même si l'on a mis des guillemets.
- > Le moteur ne reconnaît pas les *pluriels irréguliers* (par ex. *baux* si l'on saisit *bail*) ou les *formes conjuguées ne comportant pas dans la racine du verbe* (par ex. *vont* ou *iront* si l'on saisit *aller*).

Pour faire une **recherche alternative** (comme avec un opérateur OR ou OU), il faut séparer les mots par un | (**produit par touche Alt Gr + touche 7**) [et non la touche 1 malgré le graphisme de certains claviers !].

- > Par ex. si l'on saisit *juge / tribunal*, il suffit qu'un de ces mots soit présent dans le texte pour que celui-ci figure dans les résultats. Cette fonctionnalité marche aussi dans le recherche limitée aux titres.

3.4. Sauvegarder les résultats d'une recherche

Au-dessus des résultats d'une recherche, la BDLF offre un **résumé de la recherche** effectuée et permet **d'exporter, en un clic, tous ces résultats dans un fichier Excel**.

Ce fichier Excel contient le numéro systématique, le titre et l'éventuelle abréviation de l'acte répondant à la recherche, ainsi qu'un lien hypertexte vers cet acte dans la BDLF. Il peut être enregistré et modifié comme tout fichier Excel. L'exportation ne s'étend toutefois pas au résumé de la requête, qu'il peut être utile de copier et d'insérer manuellement dans ce fichier (par ex. dans l'entête de la page d'impression).

Exemple :

Résultats [Nouvelle recherche] [Affiner la recherche]

Votre recherche plein texte du 14.12.2011 portant sur "tutelle": Résultats 1 à 10 sur un total de 16 résultats.
Droit actuel.



« Précédente 1 Suivante »

A	B	C	D	E	F
No syst.	Titre DE	Titre FR	Abréviation DE	Abréviation FR	Lien pérenne vers la version actuelle (B1)
2 210.1	Einführungsgesetz zum Schweizerischen Zivilgesetzbuch	Loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg EGZGB	LACC	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/11	
3 212.5.1	Gesetz über die Organisation des Vormundschaftswesens	Loi d'organisation tutélaire	GOV	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/51	
4 212.5.5	Gesetz über die fürsorgerische Freiheitsentziehung	Loi concernant la privation de liberté à des fins d'assistance FFEG	LPLFA	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/49	
5 130.11	Justizreglement	Règlement sur la justice	JR	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/168	
6 831.0.1	Sozialhilfegesetz	Loi sur l'aide sociale	SHG	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/339	
7 28.1	Gesetz betreffend Einführung des Bundesgesetzes über ...	Loi concernant l'exécution de la loi fédérale sur la poursuite EGSchKG	LELP	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/10	
8 212.5.52	Beschluss über die unentgeltliche Rechtspflege bei der für Arrêté relatif à l'assistance judiciaire en matière de privatio				http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/32
9 341.1.12	Reglement über die Gefangenen der Anstalten von Bellach	Règlement des détenus des Etablissements de Bellachas:			http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/78
10 632.1	Gesetz über die Gemeindesteuern	Loi sur les impôts communaux	GStG	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/144	
11 150.1	Gesetz über die Verwaltungsrechtspflege	Code de procédure et de juridiction administrative	VRG	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/161	
12 131.11	Provisorisches Reglement des Kantonsgerichts	Règlement provisoire du Tribunal cantonal	RKG	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/191	
13 836.11	Ausführungsreglement zum Gesetz vom 26. September 1990	Règlement d'exécution de la loi du 26 septembre 1990 sur ARFZG	RAFC	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/349	
14 841.3.1	Ausführungsverordnung zum Gesetz vom 16. November 1995	Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieill			http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/358
15 841.3.11	Ausführungsverordnung zum Gesetz vom 16. November 1995	Arrêté d'exécution de la loi du 16 novembre 1995 sur les p AVEL	AEPC	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/422	
16 635.2.1	Gesetz über die Erbschafts- und Schenkungssteuer	Loi sur l'impôt sur les successions et les donations	ESchG	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/473	
17 44.11	Reglement über die Stipendien und Studiendarlehen	Règlement sur les bourses et les prêts d'études	StR	http://bdif.ch/frontend/texts_of_law/744	

4. Fonctions avancées

Cette section vous montre comment

- > Affiner ou restreindre une recherche en plein texte
- > Trouver une ancienne version
- > Créer des liens vers un acte législatif
- > Afficher deux actes en parallèle (par ex. français/allemand ou 2 versions)
- > Chercher des sources chronologiques
 - > depuis un acte consolidé
 - > directement dans le Recueil officiel (ROF) [no ROF, dans le titre, en plein texte]

4.1. Affiner ou restreindre une recherche en plein texte

Dans la liste des résultats, cliquez sur « Affiner la recherche » (en haut du masque) ; l'application affiche les termes de votre recherche précédente et toutes les options de restriction disponibles. Ces options sont cumulables.

- > Limitation à un domaine donné = partie ou subdivision systématique (cocher ce qui convient)
- > Limitation à une catégorie d'actes (par ex. que les lois ou les décrets)
- > Limitation à une langue
- > Limitation à une période (taper la date voulue et choisir la période y relative)

Recherche plein texte

(mot(s) cherché(s)) Rechercher dans les titres Rechercher uniquement dans les actes en vigueur

■ Recherche par domaine

[Sélectionner tout] | [Supprimer sélection]
 1 - ÉTAT - PEUPLE - AUTORITÉS
 2 - DROIT PRIVÉ - PROCÉDURE CIVILE - EXÉCUTION FORCÉE
 3 - DROIT PÉNAL - PROCÉDURE PÉNALE - EXÉCUTION
 4 - FORMATION - CULTURE - SPORT
 5 - DÉFENSE NATIONALE - POLICE
 6 - FINANCES
 7 - AMÉNAGEMENT - ÉNERGIE - TRANSPORTS
 8 - ENVIRONNEMENT - SANTÉ - AFFAIRES SOCIALES
 9 - ÉCONOMIE

■ Recherche par catégorie

[Sélectionner tout] | [Supprimer sélection]
 Lois
 Ordonnances
 Règlements
 Arrêtés
 Tarifs
 Décrets
 Constitution
 Conventions intercantonales
 Traité internationaux
 Autres

■ Recherche par langue

[Sélectionner tout] | [Supprimer sélection]
 Français
 Allemand

■ Restreindre par date les versions parcourues

Restreindre par date les versions parcourues
Sélectionnez une date
Date: 14.09.2011
Parcourir uniquement les versions qui
 étaient en vigueur le
 n'étaient pas en vigueur
 étaient abrogés
 le

rechercher

4.2. Trouver une ancienne version

Avertissement

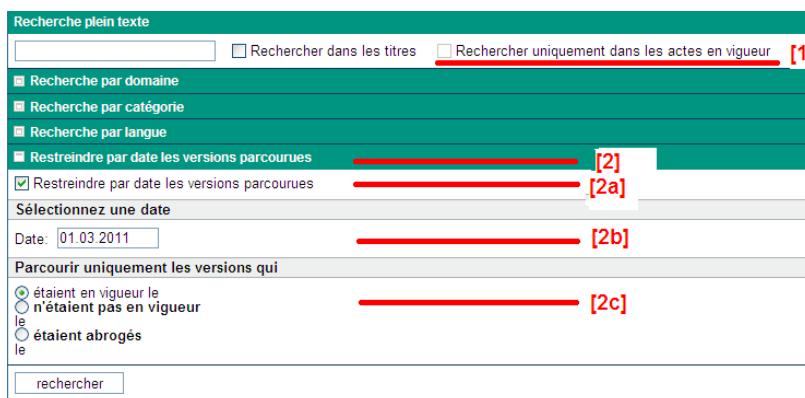
Lors du passage à la nouvelle application de gestion de la BDLF, il a été décidé de limiter la reprise de l'historique aux actes encore en vigueur au 1er mars 2011 (mais avec leurs versions depuis juillet 1996, le cas échéant). Le SLeg délivre volontiers une copie des versions qui ne figurent pas sur l'Internet. Vous pouvez aussi trouver un historique depuis mai 2005 sur le site www.lexfind.ch.

Par défaut, le **plan systématique** affiche les actes en vigueur à la date déterminante. Pour afficher aussi les actes abrogés, il faut cocher la case adéquate.



The screenshot shows a hierarchical menu on the left with categories like 'ÉTAT - PEUPLE - AUTORITÉS', 'DROIT PRIVÉ - PROCÉDURE CIVILE - EXÉCUTION FORCÉE', and 'DÉFENSE NATIONALE - POLICE'. At the bottom, there are three checkboxes: 'Actes législatifs abrogés' (which is checked), 'Afficher également les actes législatifs abrogés' (unchecked), and 'Recherche par catégorie' (unchecked).

Dans la **recherche en plein texte**, on peut soit simplement décocher la case en haut du masque, soit introduire une date précise pour circonscrire la période de recherche.



The screenshot shows a search form with several sections: 'Recherche plein texte' (checkboxes for 'Rechercher dans les titres', 'Rechercher uniquement dans les actes en vigueur' [1]), 'Recherche par domaine', 'Recherche par catégorie', 'Recherche par langue', 'Restreindre par date les versions parcourues' (checkbox checked [2], date input '01.03.2011' [2a]), 'Sélectionnez une date' (date input '01.03.2011' [2b]), 'Parcourir uniquement les versions qui' (radio buttons for 'étaient en vigueur le' [2c], 'n'étaient pas en vigueur', and 'étaient abrogés'). A 'rechercher' button is at the bottom.

4.3. Créer des liens vers un texte législatif

Créer un lien ou un raccourci vers un acte ou vers un article d'un texte déterminé permet par ex. d'indiquer les bases légales de vos activités ou d'accéder rapidement à un acte que vous consultez fréquemment.

4.3.1. Types de liens : lien actualisé ou lien fixe ?

- > Si vous souhaitez pointer toujours vers la version *la plus récente* classée *sous un numéro systématique donné*, utilisez un **lien actualisé**.
- > Si vous voulez faire référence à une version précise (par ex. pour éviter un problème si le numéro systématique de l'acte vient à changer ou pour pointer vers une version historique déterminée), utilisez **un lien fixe**.

4.3.2. Créer un lien *actualisé*

> Vers un acte

Syntaxe : <http://bdlf.fr.ch/data/<NoRSF>/<code langue : de/fr>>

> par ex. <http://bdlf.fr.ch/data/10.1/fr> pour la Cst. en français

> Vers un article

Syntaxe : <http://bdlf.fr.ch/data/<NoRSF>/<code langue : de/fr>/art<No>>

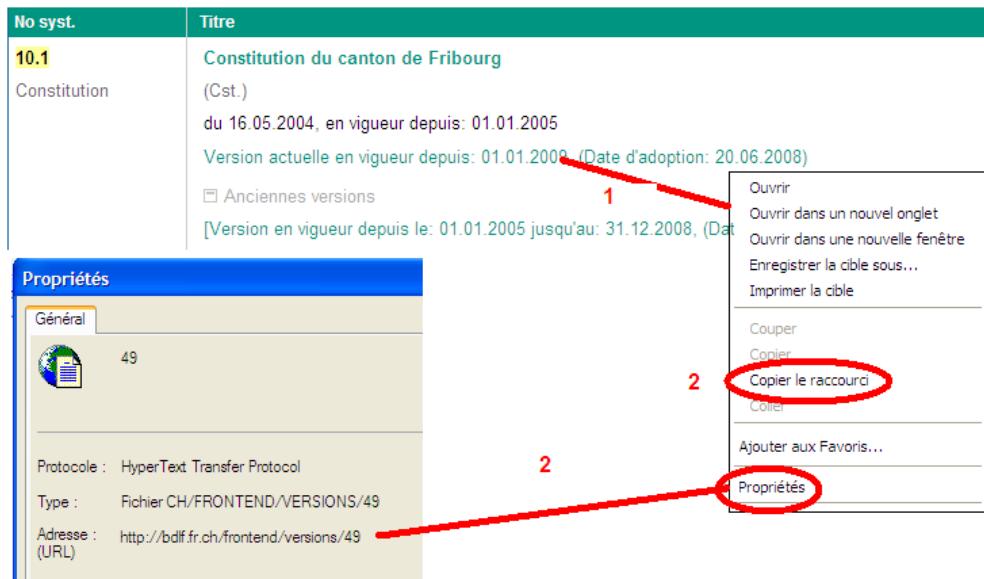
> par ex. <http://bdlf.fr.ch/data/10.1/fr/art87>

4.3.3. Créer un *lien fixe*

Pour établir un lien vers **une version précise**, il faut utiliser le nombre identifiant la version de cet acte dans la banque de données.

- > Si l'acte lui-même est affiché, l'identifiant apparaît dans l'adresse du navigateur.
- > Dans un résultat de recherche), après un clic droit sur la version voulue, on choisit « Copier le raccourci » [ou bien « Propriétés » dans le menu qui s'ouvre, puis relever l'adresse]. *Voir copie d'écran ci-dessous.*

Syntaxe : <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/<ID>>
> par ex. <http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/49>



4.3.4. Cas spécial

Si vous souhaitez créer un lien *vers l'ensemble des versions d'un acte* qui reste fixe même si le numéro systématique vient à changer, il faut utiliser dans le lien *l'identifiant de cet acte dans la banque de données* et non le numéro systématique.

NB : il n'est pas nécessaire de déterminer la langue dans la syntaxe ; l'application la choisit automatiquement en fonction de la langue du navigateur.

Syntaxe : http://fr.chlex.ch/frontend/texts_of_law/<ID>

> par ex. utiliser http://bdlf.fr.ch/frontend/texts_of_law/1
au lieu de <http://bdlf.fr.ch/data/10.1/fr> pour la Cst.

Vous trouvez l'identifiant avec un clic droit sur le titre de l'acte (*faites attention sur quel lien vous pointez la souris !*), choisissez « Copier le raccourci » [ou bien « Propriétés » dans le menu qui s'ouvre, puis relever l'adresse]. *Voir copie d'écran ci-dessous.*

No syst.	Titre
10.1 Constitution	Constitution du canton de Fribourg (Cst.) du 16.05.2004, en vigueur depuis: 01.01.2005 Version actuelle en vigueur depuis: 01.01.2005 /Date d'adoption: 20.06.2008) <input type="checkbox"/> Anciennes versions [Version en vigueur depuis le: 01.01.2005 jusqu'au: 31.12.2008, (Dat.)

Propriétés

Général 1

Protocole : HyperText Transfer Protocol

Type : Fichier CH/FRONTEND/TEXTS_OF_LAW/1

Adresse : http://bdif.fr.ch/frontend/texts_of_law/1 (URL)

1

Ouvrir
Ouvrir dans un nouvel onglet
Ouvrir dans une nouvelle fenêtre
Enregistrer la cible sous...
Imprimer la cible

Couper
Copier
Copier le raccourci (circled)
Coller

Ajouter aux Favoris...

2

Propriétés (circled)

4.3.5. Restriction concernant les liens vers des subdivisions

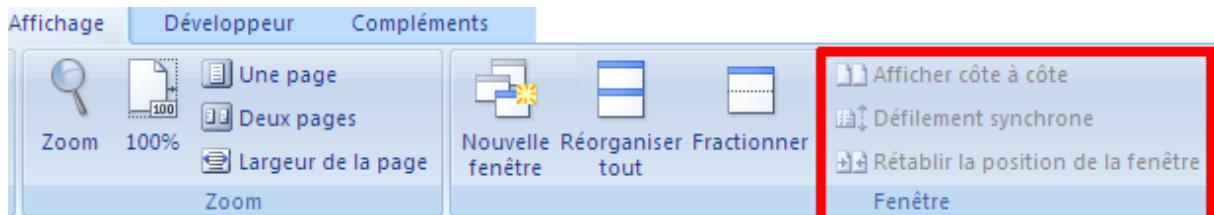
Il n'est pas possible aux internautes de créer un lien vers une subdivision systématique, qui servirait à afficher tous les actes de cette subdivision.

Par contre, les responsables des sites de l'Etat peuvent contacter le SLeg s'ils ont besoin de créer un tel lien.

5. Afficher deux textes en parallèle

Word offre la possibilité d'afficher en parallèle des textes et de les faire défiler simultanément (si on le souhaite). Cette fonction nécessite de télécharger les fichiers concernés au format Word.

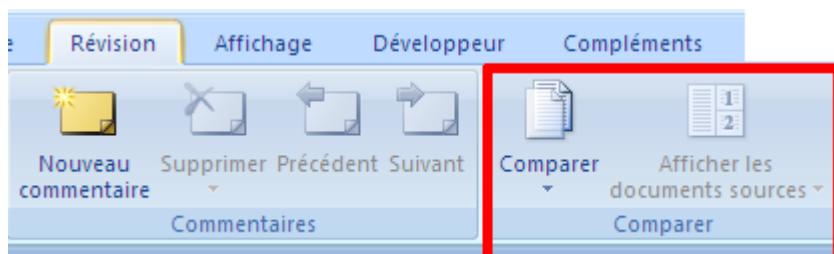
Cette fonction est disponible dans l'onglet « Affichage », groupe « Fenêtre » du ruban de Word 2007 et 2010.



6. Comparer des versions

Cette fonction nécessite de télécharger les fichiers concernés au format Word.

Elle est disponible dans l'onglet « Révision », groupe « Comparer » du ruban de Word 2007 et 2010.



NB : le site <http://www.LexFind.ch> dispose d'une fonction de comparaison intégrée. Il suffit de cliquer sur l'icône des versions concernées.

The screenshot shows the LexFind.ch website interface. At the top, there is a table with columns 'Ct.' and 'No syst.' showing 'FR 10.1'. To the right, the title 'Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004' is displayed. Below this, a message says 'Veuillez sélectionner deux versions pour effectuer la comparaison.' A red box highlights this message. To the right, a list of versions is shown:

- Version en vigueur depuis 01.01.2009
- Anciennes versions, online jusqu'au
- [Version en vigueur depuis le 01.01.2009 (corrigée sans procédure formelle le 23.07.2010)]
- [Version en vigueur depuis 01.01.2005 jusqu'au 31.12.2008]

7. Chercher des sources chronologiques

7.1. Depuis un acte consolidé

Les documents de la BDLF sont liés à leurs sources documentaires dans le ROF. Ces liens s'affichent en cliquant sur « documents chronologiques liés ». Le fichier ROF choisi s'ouvre ensuite d'un simple clic.

NB : le lien fonctionne aussi dans le sens inverse (vers les actes consolidés liés à un document ROF, par ex. toutes les modifications prévues par les dispositions finales).

The screenshot illustrates the navigation process between different legal documents:

- Step 1:** A screenshot of a page showing a consolidated act. The title is "RSF 10.1 - Constitution du canton de Fribourg". Below it, there is a link labeled "Documents chronologiques liés". A red arrow points downwards from this link to the next step.
- Step 2:** A screenshot of the "Documents chronologiques liés" page for the same act. It shows the same title and details. At the bottom, there is a link labeled "Actes législatifs liés". A red arrow points downwards from this link to the next step.
- Step 3:** A screenshot of the "Actes législatifs liés" page for the consolidated act. It shows the title "ROF 2008_073 - Décret concernant l'initiative constitutionnelle Fumée passive et santé (votation populaire) du 2008". A red arrow points upwards from this page back to the first step, indicating the bidirectional nature of the links.

Une fois ouverts, les actes du ROF se distinguent visuellement de ceux de la BDLF par l'affichage de leur titre dans un en-tête bleu clair.

7.2. Dans le Recueil officiel (ROF) [n° ROF, dans le titre, en plein texte]

Pour créer et gérer les liens de manière stable et rapide, tous les fichiers ROF (soit depuis 2002) sont reproduits au format PDF sur le site de la BDLF, ce qui a fourni l'opportunité de mettre à disposition un outil de recherche spécialisé, qui offre la possibilité de chercher :

- > par année [1]
- > par numéro ROF [2]
- > par mot(s) du titre [3]
- > en plein texte [4]

NB : on ne peut pas utiliser de guillemets pour définir une expression précise (à la différence de la recherche dans la BDLF)

Données systématiques (BDLF)

Vous êtes ici: Accueil SLeg > Données chronologiques

Filter by Title / Document Content

2011_020 [2] Recherche es titres

Données chronologiques

[Déplier] | [Replier] [1]

- + 2011
- + 2010
- + 2009
- + 2008
- + 2007
- + 2006
- + 2005
- + 2004
- + 2003
- + 2002

Filter by Title / Document Content

tribunal cantonal [3] Rechercher dans les titres interrompre la recherche

Données chronologiques

[Déplier] | [Replier]

- + 2011
 - 2011 - 2011_009 - Règlement provisoire du 24 janvier 2011 du Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg sur la chronique judiciaire en matière pénale au sein du Tribunal cantonal
- + 2010
 - 2010 - 2010_001 - Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation de l'ancien prieuré des Augustins, à Fribourg, destiné au Tribunal cantonal
- + 2008
 - 2008 - 2008_001 - Communication relative à l'adaptation terminologique de la législation cantonale à la loi d'organisation du Tribunal cantonal
 - 2008 - 2008_010 - Règlement provisoire du Tribunal cantonal
 - 2008 - 2008_022 - Modification du règlement du Tribunal cantonal sur l'information du public en matière pénale
 - 2008 - 2008_042 - Ordonnance adaptant la législation cantonale à la loi d'organisation du Tribunal cantonal
- + 2007
 - 2007 - 2007_107 - Loi d'organisation du Tribunal cantonal (LOTC)
- + 2003
 - 2003 - 2003_048 - Modification du règlement du Tribunal cantonal sur son organisation interne et la manière de rendre ses décisions

Filter by Title / Document Content

tribunaux Rechercher dans les titres interrompre la recherche [4]

Données chronologiques

[Déplier] | [Replier]

- + 2011
 - 2011 - 2011_024 - Ordonnance du 15 mars 2011 modifiant l'ordonnance concernant les profils d'ADN
- + 2010
 - 2010 - 2010_066 - Loi sur la justice (LJ)
 - 2010 - 2010_153 - Règlement sur la justice (RJ)
- + 2008
 - 2008 - 2008_022 - Modification du règlement du Tribunal cantonal sur l'information du public en matière pénale
 - 2008 - 2008_043 - Ordonnance portant adhésion à la Convention entre la Confédération et les cantons relative à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'accès de Schengen et de Dublin
 - 2008 - 2008_130 - Ordonnance fixant les prix des publications officielles
- + 2007
 - 2007 - 2007_060 - Loi sur l'élection et la surveillance des juges (LESJ)
 - 2007 - 2007_107 - Loi d'organisation du Tribunal cantonal (LOTC)
 - 2007 - 2007_111 - Ordonnance adaptant la législation cantonale à la restructuration des justices de paix et modifiant les frais judiciaires en matière civile
- + 2006
 - 2006 - 2006_084 - Loi modifiant la loi d'organisation judiciaire (justices de paix)
- + 2005
 - 2005 - 2005_130 - Ordonnance concernant les profils d'ADN
- + 2004
 - 2004 - 2004_035 - Constitution du canton de Fribourg
- + 2003
 - 2003 - 2003_033 - Décret portant adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB)
- + 2002
 - 2002 - 2002_026 - Ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi sur le notariat
 - 2002 - 2002_046 - Ordonnance réglementant provisoirement la libre circulation des avocats
 - 2002 - 2002_118 - Ordonnance sur le casier judiciaire informatisé
 - 2002 - 2002_142 - Ordonnance sur l'exécution des peines
 - 2002 - 2002_149 - Loi portant adaptation de la législation cantonale à la LPers (statut du personnel)

8. Limitations connues (« known issues »)

La version actuelle de l'application comporte les limitations connues suivantes.

8.1. Langue de l'interface

L'application mémorise la langue utilisée pour la consultation d'un document de la BDLF comme langue de l'utilisateur pour cette session et l'utilise pour afficher les pages suivantes, ce qui peut conduire par ex. à avoir des titres affichés en français, mais les extraits des occurrences trouvées en allemand ou l'inverse. *Pour retrouver l'interface voulue, il faut choisir à nouveau la langue en haut de la page* (sans qu'il soit nécessaire de refaire la recherche).

Il est par contre normal que les extraits s'affichent dans la langue où l'occurrence a été trouvée (par défaut, la recherche porte sur les deux langues officielles, mais on peut choisir de désactiver l'une des langues).

8.2. Pas de guillemets pour chercher dans le ROF

Contrairement à la recherche dans la BDLF, on ne peut pas chercher une expression précise en l'entourant de guillemets dans le ROF.

8.3. Actes ayant subi une révision totale

En cas de révision totale, l'ancien titre reste indexé et une recherche historique aboutit bien au numéro systématique topique si l'on utilise un mot de l'ancien titre. Cependant, même si l'on fait une recherche avec une date historique adéquate, le titre affiché est le titre de l'acte en vigueur actuellement. Il faut alors choisir soi-même la version historique que l'on souhaite consulter dans la liste des anciennes versions.

Pour mémoire : l'historique des actes ayant subi une révision totale avant 1^{er} mars 2011 n'a pas été repris dans la nouvelle application de gestion de la BDLF (cf. ch. 4.2 ci-dessus).

8.4. Impossible d'imprimer certaines pages du fichier Word ?

Si une page d'un fichier Word ne s'imprime pas, cela provient très probablement du fait que ce fichier Word comporte des champs cachés (utiles pour la gestion de la BDLF, mais inutiles pour l'internaute). Pour enlever ces champs :

- ✓ Sélectionner tout : CTRL + A
- ✓ Afficher les codes des champs : ALT + F9
- ✓ Cliquer sur un champ et effacer les codes indésirables (puis, le cas échéant, faire de même pour le champ suivant)